

Le Bureau des bourses et d'aide financière aux étudiants administre les programmes d'aide financière fondés sur l'excellence universitaire ou le besoin financier

L'Université McGill se classe 1^{ère} au Canada dans notre catégorie par rapport à la proportion du budget de fonctionnement allouée aux bourses d'études!

BOURSES D'AIDE FINANCIÈRE À L'ADMISSION

McGill s'engage à aider les étudiants du premier cycle qualifiés requérant une assistance financière pour poursuivre leurs études. Nos bourses **d'aide financière à l'admission, fondées sur les besoins**, s'adresse aux étudiants issus de familles à revenus faibles ou modestes qui ne pourraient pas accepter notre offre d'admission sans aide financière.

Qui devrait faire une demande ?

- les étudiants nouvellement admis en première année provenant d'une école secondaire ou d'un cégep ;
- les étudiants nouvellement admis en première année de médecine ou de droit (programmes professionnels).

À combien puis-je m'attendre ? Le montant octroyé varie en fonction :

- des besoins financiers manifestés par l'étudiant et sa famille par rapport aux autres candidats ;
- des droits de scolarité à payer selon le programme d'études et le statut de résidence de l'étudiant (Québec, reste du Canada, États-Unis, autre pays).

Quand devrais-je faire ma demande ? Les étudiants sont fortement encouragés à faire une demande dans les 30 jours qui suivent la date de leur admission officielle à l'Université ; l'aide financière disponible est limitée et est octroyée jusqu'à l'épuisement des fonds. Le 30 juin est la date limite de réception des demandes.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE EN COURS D'ÉTUDES

Ce programme vise à favoriser la réussite universitaire des étudiants qualifiés ayant besoin d'une assistance financière pendant leurs études.

Pour plus d'information, veuillez consulter notre site :

mcgill.ca/studentaid/fr/bourses-aides-mcgill/futurs-etudiants/aide-financiere



McGill

Services
aux étudiants

Service des bourses
et d'aide financière aux étudiants